

Les Fiches notions de la Corpo



Chers étudiants, ça y est, le semestre touche à sa fin. Mais pour bien profiter de l'été et éviter les rattrapages, la case des partiels semble inévitable !

Depuis maintenant 90 ans la Corpo Assas accompagne les étudiants dans tous les domaines de la vie universitaire, et pour cette année on vous propose des fiches notions. Ces fiches sont écrites par nos membres dans le but de favoriser l'entraide étudiants ainsi que de vous aider dans l'apprentissage de certaines notions clés d'une matière, sans reprendre le cours du professeur.

Effectivement, ces fiches sont là pour vous orienter, elles sont faites par des étudiants et ne sont en aucun cas un substitut à ce qui a été enseigné en TD ou en cours car elles ne se basent que sur les recherches et l'apprentissage personnelles de nos membres.

Si jamais il vous venait des questions, n'hésitez pas à nous envoyer un message sur la page Facebook Corpo Assas ou à contacter *Gabrielle Manbandza* ou *Angélique Polide*.

" Comment valider votre année ? Pour les L1 :

Il faut tout d'abord rappeler que toutes vos notes se compensent. Pour valider de la manière la plus simple votre année, il vous faut valider votre bloc de matières fondamentales mais aussi votre bloc de matières complémentaires. Cependant, le calcul peut s'avérer plus complexe...

Chaque fin de semestre est marquée par des examens qui constituent l'épine dorsale de la validation de votre année. Bon nombre d'autres possibilités vous sont proposées pour engranger un maximum de points et limiter ainsi l'impact de vos partiels. Chacun de vos chargés de TD va vous attribuer une note sur 20 à l'issue du semestre. Vos TD de matières fondamentales comptent donc autant que l'examen écrit, lui aussi noté sur 20. Cet examen s'effectue en 3h et nécessite un exercice de

rédaction. Sur un semestre, une matière fondamentale peut donc vous rapporter jusqu'à 40 points. Seuls 20 points sont nécessaires à la validation de la matière. Pour valider votre bloc de fondamentales, il vous faut donc obtenir 40 points en additionnant vos notes de TD et vos notes aux partiels. Si toutefois vous n'obtenez pas ces 40 points, vous repasserez en juillet lors de la session de rattrapage, la ou les matières que vous n'auriez pas validée(s).

Attention : le passage par juillet annule votre note de TD obtenue dans la matière.

Pour les L2 :

Le principe est similaire, à la différence qu'il y a plus de matières fondamentales et plus de matières complémentaires.

Conclusion simple : travailler toutes les matières un minimum en mettant l'accent sur les TD et les matières fondamentales (les plus gros coefficients) vous permettra de maximiser vos chances de valider votre année du premier coup et ainsi éviter l'écueil des rattrapages de juillet.

Si, au sein même des unités d'enseignement, les matières se compensent, les blocs peuvent aussi se compenser entre eux à la fin de l'année. Ainsi, si vous obtenez une moyenne générale sur l'année de 10/20, votre passage est assuré.

En cas d'échec lors des sessions de janvier et de juin, une seconde chance vous est offerte en juillet.

Attention, contrairement aux idées reçues, les rattrapages ne sont pas plus faciles, ils sont connus pour être notés plus sévèrement. Toutes les matières des blocs non validés où vous n'avez pas eu la moyenne sont à repasser. S'il s'agit d'une matière à TD, la note de TD est annulée (même si vous avez été défaillant), de sorte que la note obtenue en juillet compte double (8/20 revient à 16/40). Les points d'avance acquis lors de l'année (points au-dessus de la moyenne lors de la validation d'un bloc) sont valables après les rattrapages et permettent donc la compensation finale comme décrite précédemment.

A noter que le jury peut vous accorder quelques points pour l'obtention de votre année, notamment dans le cas d'un étudiant sérieux en TD... A bon entendeur !

Pour les L1, le passage en deuxième année peut aussi se faire en conditionnel, pour cela il vous faut valider les deux unités d'enseignement fondamental et une unité d'enseignement complémentaire tout en sachant que l'autre unité complémentaire sera à repasser en L2.

AVERTISSEMENT

Il est important de rappeler que les Professeurs et Maitres de conférence ne sauraient être tenus responsables d'une erreur ou d'une omission au sein des fiches de cours proposées, puisque ces dernières sont comme dit précédemment, réalisées, relues, et mises en page par des étudiants appartenant à la Corpo Paris Assas.

Définition et concepts fondamentaux de l'État

État = le pouvoir d'une autorité publique exercé sur un territoire et une population

État et droit

→ conception jus naturaliste : droit naturel > droit positif, l'autorité publique est légitime si elle réalise la justice et recherche le bien commun/l'élévation humaine

→ positivisme juridique : unité de l'État et du droit (État soumis au droit), principe de légalité (équilibre des pouvoirs, démocratie, contrôle constitutionnel des lois)

État et nation : nation = un vouloir vivre collectif, fondée sur des valeurs communes

Types d'États

État unitaire = le pouvoir de l'État est centralisé (ex : France)

→ déconcentration : transfert de compétences à des autorités locales nommées (ex : préfets)

→ décentralisation : transfert de compétences à des autorités locales élues

État fédéral = composé d'États fédérés avec des institutions nationales propres (ont leurs propres Constitutions, législation, justice) (ex : États-Unis)

État régional = un État unitaire avec une autonomie locale garantie par la Constitution, dualité des pouvoirs au niveau national/régional (ex : Espagne, Italie)

Les pouvoirs publics

Législatif = rédaction et adoption des lois formelle (votée par le Parlement) + matérielle (une norme juridique à portée générale), Parlement monocaméral/bicaméral (ex : France), démocratie directe (référendum), juge constitutionnel pour le contrôle des lois

Exécutif = exécution des lois, organisation moniste (ex : le président aux États-Unis), organisation dualiste (ex : le président et premier ministre en France)

Juridictionnel : application des lois, indépendance (juges inamovibles)

Séparation des pouvoirs

Montesquieu = pour éviter l'arbitraire

Modèles = dualisme (Législatif + Exécutif, Juridictionnel souvent attaché à l'Exécutif) ou trialisme (Législatif + Exécutif + Juridictionnel séparés)

Confusion = dictature (personnelle, césarisme, totalitarisme, arbitraire)

Formes de régimes politiques

Régime présidentiel = indépendance entre Exécutif (président) et Législatif (Congrès), faculté d'empêcher (droit de veto présidentiel), (ex : Etats-Unis)

Régime parlementaire = collaboration souple entre l'Exécutif et le Législatif, responsabilité (dissolution possible du Parlement, motion de censure contre le gouvernement)

Régime semi-présidentiel = le chef de l'État est élu au suffrage universel, responsabilité

Souveraineté

Jean Bodin = souveraineté absolue et perpétuelle

Interne = État libre de s'organiser, légiférer et exercer le monopole de la contrainte légitime

Externe = État libre dans les relations internationales, mais avec des limitations volontaires possibles (ex : ONU, EU)

Théories de la souveraineté

Théocratique = le pouvoir de l'État est issu de Dieu qui choisit ses représentants sur Terre (ex : monarchie française sous l'Ancien Régime)

Démocratique

→ directe : participation directe des citoyens au gouvernement (ex : Athènes)

→ représentative : des élus exercent la souveraineté pour le peuple

→ semi-directe : combinaison directe/représentative (référendums, initiatives populaires)

Constitution (C°)

C° = la norme suprême définissant l'organisation de l'État, les pouvoirs publics, les libertés et les droits fondamentaux

Formelle = ensemble des règles adoptées par une procédure solennelle

Matérielle = le contenu de la C°, principes fondamentaux (souveraineté, démocratie)

Rigide = révision par une procédure spécifique (ex : art. 89 C° 1958)

Souple = modifiable par une loi ordinaire (ex : Royaume-Uni)

Élaboration et révision de la C°

Pouvoir constituant originaire = adopte la C° originelle (ex : Révolution de 1789)

Pouvoir constituant dérivé = prévu par la C° pour sa propre révision

Procédure de révision = initiative (Exécutif/Législatif) + adoption (référendum, Congrès)

Modes de scrutin

Majoritaire = uninominal (1 seul représentant) ou de liste (plusieurs), 1 ou 2 tours

Proportionnel = répartition des sièges proportionnelle au nombre de sièges

Exemples historiques

C° de 1791 = monarchie constitutionnelle, séparation des pouvoirs, suffrage censitaire

C° de 1793 = régime d'assemblée, référendums, gouvernement révolutionnaire

Consulat et Empire = coup d'État de Bonaparte (9 nov. 1799), C° du 22 frimaire an VIII, Sénat impérial + Tribunat + Corps législatif

2^e République 1848 = suffrage universel, abolition de l'esclavage, président élu

2nd Empire = C° du 14 janv. 1852, plébiscite, chute en 1870 après une défaite face à la Prusse